Séance extraordinaire du 14 juillet 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille quatorze à dix-sept heures dix, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2014-07-06

Période de questions

Six personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2014-07-07

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-08

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 30 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 juin 2014 est déposé.

CV-2014-07-09

Abrogation de la résolution CV-2014-06-27 « Transfert de postes de conseiller ou conseillère en évaluation à la Direction des infrastructures »
Réf. : RH-2014-116

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'abroger la résolution CV-2014-06-27 « Transfert de postes de conseiller ou conseillère en évaluation à la Direction des infrastructures ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-10

Affectation temporaire d'un membre du personnel à un poste de contremaître du Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures et lettre d'entente à intervenir
Réf. : RH-2014-117

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser l'affectation temporaire de Guildo Pelletier au poste de contremaître du Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures, pour une période indéterminée et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-117.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-11

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel
Réf. : RH-2014-118

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De mettre fin au lien d'emploi d'une employée temporaire col blanc et de procéder à la fermeture de son dossier en date de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-12

Réorganisation de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements et lettres d'entente à intervenir
Réf. : RH-2014-119

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver la réorganisation administrative de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements comme suit :

- de modifier le titre de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements pour celui de la Direction de l'urbanisme;

- de modifier le titre de directeur ou directrice de l'Urbanisme et des arrondissements pour celui de directeur ou directrice de l'Urbanisme;

- d'abolir les postes suivants :

  ✓ directeur adjoint ou directrice adjointe;

  ✓ chef du Service du patrimoine et du soutien à l'urbanisme;

  ✓ chef du Service de l'urbanisme de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est;

  ✓ chef du Service de l'urbanisme de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest;

  ✓ chef du Service de l'urbanisme de l'arrondissement de Desjardins;

  ✓ trois postes de secrétaire de gestion;

- de créer les postes suivants :

  ✓ chef de service - Planification et aménagement du territoire;

  ✓ chef de service - Permis et inspection;

  ✓ chef de service - Comités d'urbanisme et du milieu bâti;

  ✓ gestionnaire de projets corporatifs;

  ✓ deux postes de conseiller ou conseillère en urbanisme;

- de nommer les membres du personnel suivants aux postes indiqués comme suit :

  ✓ Hélène Jomphe à titre de chef de service - Comités d'urbanisme et du milieu bâti, poste cadre régulier à temps complet, classe 6, selon les conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville;

  ✓ Sébastien Hamel à titre de gestionnaire de projets corporatifs, poste cadre régulier à temps complet, classe 5, selon les conditions prévues

à la lettre d'entente annexé à la fiche de prise de décision RH-2014-119;

- ✓ Julie Tremblay à titre de conseillère en urbanisme, poste professionnel régulier à temps complet, classe 7, selon les conditions prévues à la lettre d'entente annexée à cette fiche de prise de décision;

- ✓ Daniel Hubert à titre de conseiller en urbanisme, poste professionnel régulier à temps complet, classe 7, selon les conditions prévues à la lettre d'entente annexée à cette fiche de prise de décision;

- d'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à des appels de candidatures externes afin de pourvoir aux postes cadres suivants :

  - ✓ chef de service - Planification et aménagement du territoire;

  - ✓ chef de service - Permis et inspection;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel cadre et l'Association des cadres et la Ville de Lévis, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer les autres lettres d'entente annexées à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-13

Aide financière à Le cercle de fermières Sainte-Bernadette
Réf. : DG-2014-120

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 1 500 $ à Le cercle de fermières Sainte-Bernadette pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-14

Aide financière à L'adoberge Chaudière-Appalaches
Réf. : DG-2014-122

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 1 200 $ à L'adoberge Chaudière-Appalaches pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-15

Création du comité de suivi des projets de développement du territoire
Réf. : DG-2014-127-R-1

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De former un comité de suivi des projets de développement du territoire, selon les modalités précisées en annexe à la présente résolution, telles qu'elles sont modifiées pour indiquer que le maire est membre d'office de ce comité.

annexe

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-16

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au règlement RV-2013-12-86

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2013-12-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M0890, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

CV-2014-07-17

Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale
Réf. : AGR-COU-2014-002

ATTENTU QUE par le décret 455-2002 adopté le 17 avril 2002, le gouvernement approuvait l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE cette entente a été mise à jour par le ministère de la Justice et le Directeur de poursuites criminelles et pénales et que la Ville souhaite renouveler celle-ci afin de bénéficier de cette mise-à-jour et d'y fixer un terme renouvelable;

ATTENDU QUE le traitement de ces infractions criminelles par la Cour municipale de Lévis contribue à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens et citoyennes de la Ville, respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article premier de la *Loi sur les cours municipales*;

ATTENDU QUE l'entente initiale s'est avérée être une expérience concluante autant pour le ministère de la Justice que pour la Ville et que son application a permis de constater l'efficience de la Cour municipale dans le traitement des dossiers criminels sommaires;

ATTENDU QUE la Ville souhaite s'impliquer à long terme dans le traitement des infractions criminelles sommaires sur le territoire où sa cour municipale a compétence;

En conséquence.

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De demander à la ministre de la Justice et au Directeur des poursuites criminelles et pénales de consentir au renouvellement de l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale de la Ville de Lévis et de faire approuver celle-ci par le gouvernement pour une période de dix ans.

D'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision AGR-COU-2014-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-18

Cession à Services matrec inc. des contrats relatifs aux matières résiduelles attribués à Véolia es matières résiduelles inc.
Réf. : ENV-MR-2014-019-R-1

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser, rétroactivement au 2 juin 2014, la cession à Services matrec inc. des contrats attribués à Véolia es matières résiduelles inc. par les résolutions CV-2014-02-68, CV-2013-04-38, CV-2010-07-01 et CV-2010-05-50.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-19

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'échantillonnage et la caractérisation des émissions atmosphériques et suivi du bon fonctionnement de l'analyseur de fumée en continu de l'incinérateur
Réf. : ENV-MR-2014-023-R-1

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'échantillonnage et la caractérisation des émissions atmosphériques et suivi du bon fonctionnement de l'analyseur de fumée en continu (FTIR) de l'incinérateur pour la période de 2014 à 2016 (appel d'offres 2014-55-57) à

SNC-Lavalin inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 328 500 $, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-20

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux de deux postes de pompage et de remplacement d'un tronçon gravitaire et pour la conception d'un bassin de rétention des eaux usées dans le secteur Saint-Romuald et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Réf. : INF-GEN-2014-085

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux de deux postes de pompage et de remplacement d'un tronçon gravitaire et pour la conception d'un bassin de rétention des eaux usées dans le secteur Saint-Romuald (appel d'offres 2014-55-32), à WSP Canada inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 231 203,25 $, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux à l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-21

Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt
Réf. : INF-GEN-2014-087

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

304° sur la rue des Canetons, à l'intersection de la rue des Canetons, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;

305° sur la rue Lorenzo-Auger, à l'intersection du boulevard Wilfrid-Carrier, en direction est, dans le secteur Lévis;

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-22

Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'installation de feux de préemption sur l'ensemble du territoire de la ville
Réf. : INF-GEN-2014-088

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

Pour financer la dépense relative à l'acquisition et l'installation de feux de préemption sur l'ensemble du territoire de la ville, d'affecter un montant de 354 000 $ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-23

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux de prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard (secteur Lévis)
Réf. : INF-GEN-2014-093-R-1

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux de prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard (secteur Lévis), (appel d'offres 2014-50-65), à Les excavations Ste-Croix inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 1 623 357,70 $, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à l'obtention des certificats d'autorisation à être délivrés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-2014-13-55 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard (secteur Lévis) et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt, quant aux items relatifs au système de rétention et de traitement des eaux pluviales indiqués à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-093-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-24

Crédits additionnels le pavage des nids-de-poule
Réf. : INF-TP-2014-021

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De financer la dépense relative au pavage des nids-de-poule au montant maximal de 118 000 $ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-25

Prêt d'une salle au personnel pour la pratique du yoga
Réf. : INC-2014-018

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De prêter gratuitement aux employés et employées de la Ville une salle de l'aréna de Saint-Romuald pour pratiquer le yoga, de un à deux midis par semaine, selon les disponibilités de la salle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-26

Aide financière dans le cadre des travaux nécessaires au respect du plan d'implantation et d'intégration architectural patrimonial pour le projet de logements sociaux et communautaires Triptyque (phase II, 300-302, rue Saint-Joseph, secteur Lévis)
Réf. : URBA-2014-070

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière additionnelle de 60 315 $, dans le cadre des travaux nécessaires au respect du plan d'implantation et d'intégration architectural patrimonial pour le projet de logements sociaux et communautaires Triptyque (phase II, 300-302, rue Saint-Joseph, secteur Lévis), afin d'assurer la viabilité du projet et de ne pas occasionner de retard dans la construction et la livraison des unités d'habitation, et ce, conditionnellement à l'encaissement d'un montant à recevoir, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision URBA-2014-070.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-27

Mandat à la Direction des affaires juridiques et du greffe concernant l'immeuble situé au 438, chemin Ville-Marie (secteur Pintendre)
Réf. : URBA-2014-123

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De confier, sous l'autorité de la Direction des affaires juridiques et du greffe, aux avocats et avocates de cette direction et à ceux qui sont expressément mandatés, le mandat de représenter la Ville devant un tribunal pour entreprendre toutes les procédures et recours nécessaires dont ceux prévus aux articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la non-conformité aux règlements municipaux de l'immeuble situé au 438, chemin Ville-Marie (secteur Pintendre) et des activités qui s'y tiennent.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-28

Adoption de nouveaux odonymes
Réf. : URBA-PSU-2014-014-R-1

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter des nouveaux odonymes en remplacement des noms de rues problématiques, tels qu'ils sont mentionnés à la fiche de prise de décision URBA-PSU-2014-014-R-1.

Adoptée à l'unanimité

Demande relative à la tenue du projet d'Ice cross downhill au Centre de plein air en 2015
Réf. : DEV-2014-125

Cette affaire n'est pas prise en considération.

CV-2014-07-29

Affectation du lot 2 846 033 du cadastre du Québec à l'utilité publique (rue du Curé-Lafontaine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
Réf. : DEV-2014-129

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De décréter que le lot 2 846 033 du cadastre du Québec est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

Entente-cadre à intervenir avec Les Placements D.T. inc. visant à planifier le développement du « Carrefour Saint-Romuald » et déterminer les paramètres financiers globaux

Cette affaire n'est pas prise en considération.

CV-2014-07-30

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
Réf. : INF-GEN-2014-087

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue de la Sorbonne (secteur Saint-Nicolas), sur une partie de la rue Marie-Rollet (secteur Lévis), sur une partie de la rue Industrielle (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), sur une partie de la rue des Rocailles (secteur Saint-Romuald) et sur une partie de l'avenue Sous-le-Vent (secteur Charny).

CV-2014-07-31

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis
Réf. : INF-GEN-2014-087

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de modifier les heures d'interdiction de virage à gauche pour les conducteurs d'un véhicule routier quittant l'entrée privée aménagée sur une partie des lots 4 426 952 et 4 426 953 du cadastre du Québec et de supprimer la zone de 70 kilomètres à l'heure sur le boulevard Alphonse-Desjardins, entre le boulevard Étienne-Dallaire et le boulevard Wilfrid-Carrier (secteur Lévis).

CV-2014-07-32

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue pour les usages de la classe d'usages P201)
Réf. : URBA-2014-122

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de corriger une erreur dans l'article 218 concernant la qualification des usages visés par cet article et de diminuer le nombre minimal de cases de stationnement hors rue exigées pour un usage de la classe d'usages principaux P201.

CV-2014-07-33

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue pour les usages de la classe d'usages P201)
Réf. : URBA-2014-122

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-122.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-34

Adoption du Règlement RV-2014-13-52 modifiant le Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire
Réf. : DVC-2014-011

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-52 modifiant le Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'augmentation des tarifs applicables pour la location des arénas, l'accès libre aux activités du Centre de plein air et la location de terrains de tennis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2014-13-52 modifiant le Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-35

Adoption du Règlement RV-2014-13-54 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald

Réf. : INF-GEN-2014-086

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-54 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de diminuer la longueur de la zone de 30 km/h sur le chemin du Sault (secteur Saint-Romuald) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2014-13-54 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-07-36

Adoption du Règlement RV-2014-13-55 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt
Réf. : INF-GEN-2014-092-R-1

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-55 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter de nouveaux travaux et l'acquisition de servitudes pour réaliser le projet et de prévoir le financement pour l'acquisition de terrains constitués de milieux naturels ou de servitudes de conservation de milieux naturels pour compenser la destruction de milieux humides, d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de modifier les taxes spéciales de secteur ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2014-13-55 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour

l’exécution de ces travaux, ainsi qu’un emprunt.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-07-37

Période d’intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2014-07-38

Période de questions

Deux personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-07-39

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

À 17 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

_____	_____
Gilles Lehouillier, maire	Danielle Bilodeau, greffière